

## Séance du 09 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Bossée (Indre-et-Loire) dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2024

Etaient présents : BARREAU Annie, BOUTET Françoise, CHAMAURET Maryline, CHARBONNEAU Laurent, GUILLOT Dorian, MATIGON Ludovic, MERAU Bernard, VERNAT Nicolas.

Absente excusée : HOULIER Marjorie (procuration à BARREAU Annie)

Absent : LUTGEN Michel

Un scrutin a eu lieu, BOUTET Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Travaux en cours : choix des prestataires
  - Travaux de voirie
  - Achat d'un broyeur
- Remplacement d'une borne à incendie
- Tarifs des concessions cimetièrè
- Questions diverses

**1) Le compte rendu de la séance précédente a été adopté, après lecture, à l'unanimité des présents**

**2) Travaux en cours : choix des prestataires**

Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente les devis pour des travaux de voirie route de la Chapelle Blanche

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **décide de retenir la proposition de l'entreprise VERNAT pour un montant total de 5 101.20 € TTC**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire**

Achat d'un broyeur

Monsieur le Maire présente les devis :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **décide de retenir la proposition de l'entreprise LOC& REPAR pour un montant total de 9 886.37 € TTC**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire**

### **3) Remplacement d'une borne à incendie**

Monsieur le Maire présente les devis de remplacement d'une borne à incendie au lieu-dit Les Besneaux suite à un accident avec un engin agricole

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **décide de retenir la proposition de l'entreprise VERNAT pour un montant total de 4 931.74 € TTC**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire**

### **4) Tarifs des concessions cimetièrè**

Un projet de règlement du cimetière est distribué aux conseillers. Il sera soumis au vote du conseil lors du prochain conseil municipal

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **décide de fixer les nouveaux tarifs des concessions cimetièrè au 01/10/2024 :**

#### **Pleine terre**

Emplacement simple : 30 ans : 400,00 €
Emplacement simple : 15 ans : 200,00 €

Double emplacement : 30 ans : 800,00 €
Double emplacement : 30 ans : 400,00 €

#### **Cavurne**

30 ans : 200,00 €
15 ans : 100,00 €

#### **Colombarium**

30 ans : 1 000.00 €
15 ans : 500.00 €

### **5) Questions diverses**

Rentrée scolaire : la rentrée s'est bien passée avec l'arrivée d'une nouvelle institutrice

La commune est propriétaire de la maison accolée à la salle des fêtes, des devis vont être faits pour sécuriser les lieux (toiture).

Fin de la séance : 20 h 15